



DELIBÉRATIONS N°161
CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 novembre 2023

DEL 2023.11.07/161

Thème :

URBANISME

Objet :

**Cession de la
parcelle AW397 à la
Communauté de
Communes du
Briançonnais**

Convocation :

Date: 31/10/2023

Affichage: 31/10/2023

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 27

**Nombre de
suffrages**

exprimés : 33

Le **mardi 07 novembre 2023** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Éric PEYTHIEU, Christian JULLIEN, Annie ASTIER-CONVERSET, Émilie GENOUX DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Claire BARNÉOUD, André MARTIN, Patrick MICHEL, René MICHEL, Christian FERRUS, Hervé BOULAIS, Corinne ASCHETTINO, Sandrine CORDIER, Maud GADÉ, Christophe OSTI, Yoann LAGIER, Renaud PONS, Stéphane SIMOND, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Thomas SCHWARZ, Alexis LALANNE, Aurore MARCHAND, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU, Gabriel LÉON

Étaient représentés :

Michèle SKRIPNIKOFF donnant pouvoir à Maud GADÉ
Renaud PONS donnant pouvoir à Marie SOUBRANE
Sandrine CORDIER donnant pouvoir à Catherine VALDENAIRE
Corinne FAURE-BRAC donnant pouvoir à Hervé BOULAIS
Lou AFRICAIN donnant pouvoir à Claire BARNÉOUD
Aïcha CHERIF donnant pouvoir à Aurore MARCHAND

Absents excusés :

Michèle SKRIPNIKOFF, Renaud PONS, Sandrine CORDIER, Corinne FAURE-BRAC, Lou AFRICAIN, Aïcha CHERIF

Secrétaire de séance :

Émilie GENOUX DESMOULINS

- VU** le code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) et notamment ses articles L. 2111-1, L. 3111-1, L. 2141-1, L. 3211-14, L. 3221-1 et R. 3221-6 ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2241-1, R. 2241-1 et R. 2241-2 ;
- VU** la décision n°2022.08.26/181 du 26/08/2022 autorisant l'acquisition, via l'exercice du droit de préemption, de la parcelle AW 397 dans le but d'y aménager une aire de covoiturage dans le cadre du plan de mobilité de la Communauté de Communes du Briançonnais ;

CONSIDÉRANT le positionnement de la parcelle AW 397 au sein de l'espace commercial Sud, répondant aux besoins de stationnement public identifiés lors de l'étude de mobilité ayant précédé la prise de compétence mobilité par la Communauté de Communes du Briançonnais ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Communauté de Communes du Briançonnais, collectivité compétente en matière de mobilité, d'aménager une aire de covoiturage sur la parcelle AW 397 après en avoir fait l'acquisition ;

CONSIDÉRANT le cout d'acquisition de cette parcelle par la Ville le 13/04/2023 à un montant de 60 000 € ;

CONSIDÉRANT les travaux de la commission « Urbanisme, Développement économique et numérique », réunie le 06/11/2023 ;

Ceci exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'autoriser la cession à la Communauté de Communes du Briançonnais de la parcelle AW 397 à un montant de 60 000 € ;
- De préciser que tous les frais afférents à cette cession seront supportés par l'acquéreur (frais d'acte notarié, de document d'arpentage) ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement son représentant, à signer, au nom et pour le compte de la Ville, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

AR Prefecture

005-210500237-20231107-2023_11_161-DE
Reçu le 15/11/2023
Publié le 15/11/2023

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

URBANISME DEL 2023.11.07/161

PUBLIÉE LE : **15 NOV. 2023**

Le Maire,
Arnaud MURGIA

